



COMMISSION ARBITRES

MARDI- 14-11-2023 à 18h30

Procès-Verbal N°630

Président : SABATINO Joseph
Présents : KODJADJANIAN Jean-Marie, LALO Aboubakar, VAGNEUX Luc,
Ludovic TREVISAN, SAINT ALBIN Laurent, CARRETERO Christophe
Excusés : CUSANNO Stephane, AKYUREK Mustafa, THEVENIN Cyril,
FERNANDES Carlos

NOTE AUX ARBITRES / Stage de début de saison et de rattrapage du 11 novembre 2023

Des dispositions seront prises par la CDA en conformité avec son Règlement Intérieur pour les arbitres absents au stage de début de saison et au stage de rattrapage du 11 novembre 2023 : ceux-ci se verront sanctionner de 4 non désignations et ne pourront officier que sur une seule désignation par week-end.

Pour les échecs aux tests physiques, l'application du règlement prévoit la retrogradation en catégorie inférieure.

Les clubs des arbitres concernés seront informés par mail.

PAIEMENT INDEMNITES ARBITRAGE

Il est demandé aux arbitres d'attendre un délai de 7 jours avant de contacter le district pour les paiements mensuels qui sont effectués à partir du 10 de chaque mois.

Si toutefois après 7 jours (vers le 17 du mois par exemple) vous n'avez toujours pas perçu vos indemnités, vous pouvez contacter le service comptabilité du district (comptabilite@isere.fff.fr)

Les arbitres indisponibles de dernière minute doivent prévenir leur désignateur par SMS, Mail, Téléphone, mais également la saisir sur leur compte FFF

RAPPEL

Pour être candidat en Ligue Seniors, l'arbitre aspirant doit être **âgé de moins de 39 ans** et être **classé en catégorie D1**.

Il existe une possibilité pour les D2 sous forme de passerelle soumise à l'appréciation de la CDA

NOTES AUX ARBITRES

- **CAISSE DE PEREQUATION**

Paie ment D1 à la D3 et U17 D1 et U20 D1 (Règlement effectué par le District directement dans votre compte). Pour les autres catégories, Coupes incluses hors Finales, les frais d'arbitrage sont à repartir par moitié par les 2 clubs.

Il est demandé aux arbitres de ne considérer que les kilométrages inscrits dans leur désignation. En cas de non-respect, la CDA sera en mesure de vous faire rembourser le trop-perçu aux clubs concernés.

DATES FORMATIONS FIA

FIA : La prochaine formation FIA aura lieu les 25/11/2023, le 2 décembre 2023 et le 9 décembre 2023 au stade Chantereine à Bourgoin

FMI et FA : le 16 décembre 2023 au District à Sassenage

NOTE AUX ARBITRES

- Pour les rencontres Jeunes toutes catégories, pour toute disponibilité le samedi après-midi, la CDA considère que vous êtes par conséquent disponible sur la plage horaire de 12h00 à 18h00 (peu importe l'heure du coup d'envoi du match).
- Il est rappelé aux arbitres de s'acquitter correctement des rapports administratifs (rédaction conforme, expédition sur la bonne plateforme...) Tout manquement à ces obligations donnera lieu à des sanctions et/ou malus.

OBSERVATIONS TUTORATS

Concerne les arbitres D1- D2 : ceux-ci doivent accomplir 2 observations ou 1 tutorat (4 rencontres jeunes 80 €) bonus –malus = 0

Si non effectués = malus de -0,3

Si 1 autre tutorat (4 rencontres jeunes 80 €) de plus = bonus + 0.3

Si 1 autre tutorat (4 rencontres jeunes 80€) supplémentaire, aucun bonus en plus et n'influe pas le classement des arbitres.

- **RESPONSABLE TUTORATS** : SAINT ALBIN Laurent. Merci de prendre en compte le mail pour les tutorats : tutorat.arbitres38@gmail.com
Les arbitres intéressés par le tutorat sont priés de s'inscrire à l'adresse mail ci-dessus.

TUTORATS REÇUS

- CHICK Alae Eddine par BEN ELHADJ Zyed 4 / 4
- BARIS Mickail par SHAIEK Wissem 1 / 4
- BEN ELHADJ Iliam par CHAARI Wajdi 1 / 4
- GUINAND Mathys par BESSENAY Kylyann 1 / 4.

RAPPEL : Pour un meilleur suivi du tutorat, les rapports des matchs doivent être fournis avant **MARDI** suivant le jour de la rencontre.

- **RESPONSABLE OBSERVATIONS** : VAGNEUX Luc
Voir coordonnées sur Organigramme CDA

M. YUKSEL Ferdinand est tenu d'envoyer dans les meilleurs délais son rapport d'observation sur Noel Joris

RAPPEL

Les arbitres qui officient en D1 et D2 sont tenus de vérifier de la présence et de l'identité de l'éducateur.

Vous trouverez dans votre boîte mail la liste des éducateurs déclarés.

La CDA accorde une grande importance à l'observance de cette recommandation.

COURRIERS CLUBS

ACFC ARTAS-CHARANTONNAY : Lu et noté. Remerciements

UNIFOOT : Transmis à la commission compétente (Statut de l'Arbitrage).

DEMANDES D'ARBITRES

- FC VINAY : Poliénas - Vinay D4 poule B
- US CASSOLARDS : US Cassolards Passageois - Olympique les avenieres, division 4 poule D, le 26/11/2023
- FCSA : Abbaye US – FCSA D3 du 3 décembre 2023
- FC VINAY : Chatte - Vinay U 15 D3 du 16 décembre 2023

Transmis auprès du désignateur. Satisfactions vous seront données dans la mesure de nos disponibilités.

ABSENCES ARBITRES :

- Samuel BADIN, Seniors féminines D1 entre Claix et Chambéry. Un bug informatique de son compte MyFFF ne lui a pas permis de voir sa désignation.
- BESSENAY Kylyann : ECBF/ST MARCELLIN 2 D3 du 12 novembre 2023. L'arbitre a eu un problème de dernière minute, n'a pas pu être remplacé.

COURRIERS ARBITRES

GRANJONDELAIRE Maxime : Lu et noté. La CDA vous encourage et vous incite à persévérer.

ATTENTION

LA FRAPPE C'EST DANS LE BALLON

L'ARBITRE, SI TU Y TOUCHES, T'ES SUR LA TOUCHE

La loi du 23 octobre 2006 stipule que les arbitres sont considérés comme chargés d'une mission de service public, et les atteintes dont ils peuvent être victimes dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de leur mission seront désormais réprimées par des peines aggravées, lourdes amendes et peines de prison ferme prévues par le code pénal.